

fêtes, mais toujours de manière à ne point troubler le silence pendant les instructions.

XII.

Le jour de la fête principale de la confrérie, les exercices se terminent par un salut solennel du très saint-sacrement, pendant lequel, c'est-à-dire immédiatement avant la bénédiction, l'officiant renouvelle, au nom de tous les confrères, la consécration au sacré cœur de Marie par la lecture de l'acte! *O sacré cœur de Marie, etc.* Après ces exercices, les associés s'assemblent dans un lieu séparé de l'église, et y font l'élection d'un trésorier ou d'une trésorière, à qui les deniers de l'association sont confiés, et dont le devoir est de tenir les comptes de recettes et de dépenses, et d'en rendre compte dans cette même assemblée. L'on pourra réélire la même personne pour lui continuer cette charge.